Belvaux/Sanem, le 11 novembre 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 29 octobre 2026, réf N° **3/2026/0110/184 dérog.,** la société

SARL BIZ

a eu l'autorisation pour **une dérogation relative à l'exploitation d'un atelier de torréfaction du café à Soleuvre, 235, rue de Differdange.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **11 novembre 2026 au 21 décembre 2026 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven

Administration Communale SANEM